



Politique de confidentialité

Plateforme Yvonnick.IA — www.yvonnick-ia.com

Version 2.2 — 28/08/2026

Article 1 — Responsable du traitement

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est :

YVONNICK-IA

SASU au capital de 2 000 euros

18 le Clos Perault, 91200 Athis-Mons

RCS Évry 883 914 103

Représentée par Monsieur Yvonnick Charrier, Président

Contact pour toute question relative aux données : contact@yvonnick-ia.com

Compte tenu de sa taille et de la nature de ses traitements, la société n'est pas tenue de désigner un délégué à la protection des données. Les demandes sont traitées directement par le représentant légal.

Article 2 — Principe directeur

La plateforme traite des documents professionnels stratégiques : mémoires techniques, prix, organisations d'entreprises. La confidentialité de ces informations constitue un engagement central du service.

Deux règles gouvernent l'ensemble de cette politique :

1. Les documents déposés dans le seul but de servir une analyse sont supprimés après traitement.
 2. L'administrateur de la plateforme n'a pas accès aux documents déposés ni aux rapports générés par les clients.
-

Article 3 — Données collectées

3.1 Données de compte

Nom et prénom, fonction, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone, dénomination de la structure, numéro SIRET le cas échéant, adresse postale.

3.2 Données de facturation

Historique des rechargements, montants, factures émises, solde de crédits.

Aucune donnée de carte bancaire n'est collectée ni conservée par l'Éditeur. Les paiements sont traités directement par le prestataire de paiement.

3.3 Données de connexion et d'usage

Identifiants de connexion (le mot de passe est stocké sous forme chiffrée et n'est jamais accessible en clair), dates et heures de connexion, historique des analyses lancées, volume de pages traitées, collaborateur à l'origine de chaque opération.

3.4 Contenu des documents déposés

Les documents déposés en vue d'une analyse sont des documents professionnels. Ils peuvent néanmoins contenir, de manière incidente, des données à caractère personnel : noms de signataires, coordonnées d'interlocuteurs, curriculum vitae figurant dans un mémoire technique, noms de responsables de chantier.

Ces données ne font l'objet d'aucune exploitation propre. Elles ne sont traitées que dans la mesure strictement nécessaire à l'analyse demandée, et disparaissent avec la suppression des documents.

3.5 Données relatives aux entités parrainées

Le dispositif de parrainage n'est plus proposé. Le présent paragraphe demeure applicable aux données recueillies avant sa suspension, jusqu'à leur suppression.

Lorsqu'un client utilisait le dispositif de parrainage, il communiquait les coordonnées d'entités tierces et de leurs représentants : dénomination, adresse, téléphone, adresse électronique, nom du dirigeant.

Ces données sont utilisées exclusivement pour adresser une invitation unique, comportant une possibilité de refus immédiat, et pour prévenir un double parrainage de la même entité.

Toute personne ainsi contactée peut demander la suppression de ses données à contact@yvonnick-ia.com. Aucune relance n'est effectuée après un refus.

Article 4 — Finalités et bases légales

Finalité	Base légale
Création et gestion du compte client	Exécution du contrat
Fourniture du service d'analyse et production des livrables	Exécution du contrat
Facturation, comptabilité, recouvrement	Obligation légale et exécution du contrat
Sécurité de la plateforme, prévention des usages frauduleux	Intérêt légitime
Assistance et support au client	Exécution du contrat
Envoi des invitations de parrainage	Intérêt légitime, avec faculté de refus immédiat
Fonctions en accès libre : restitution d'informations publiques	Intérêt légitime
Respect du plafond quotidien d'opérations	Intérêt légitime — sécurité et disponibilité
Suivi d'entreprises et d'acheteurs demandé par le Client	Exécution du contrat
Amélioration du service et statistiques agrégées	Intérêt légitime

Article 5 — Durées de conservation

Catégorie de données	Durée
Documents déposés pour analyse	Supprimés après traitement, y compris les extraits temporaires produits en cours de traitement
Rapports et livrables générés	Conservés dans l'espace du client jusqu'à suppression par celui-ci ou clôture du compte

Documents placés volontairement en « documents permanents »	Jusqu'à suppression par le client ou clôture du compte
Données de compte	Durée de la relation contractuelle, puis suppression à la clôture du compte
Données de connexion et journaux techniques	12 mois
Factures et pièces comptables	10 ans, conformément à l'article L. 123-22 du Code de commerce
Données des entités parrainées, en cas de refus	Suppression sous 30 jours
Résultats des fonctions en accès libre	24 heures — conservés par recherche, jamais par visiteur
Empreinte technique du plafond quotidien	La journée en cours ; le sel change chaque nuit
Listes de suivi d'entreprises et d'acheteurs	Jusqu'à retrait par le Client ou clôture du compte
Archive de restitution mise à disposition	Effacée au terme du délai indiqué au Client

Clôture du compte. La demande de remboursement du solde entraîne la clôture définitive du compte et la suppression irréversible des comptes, rapports, livrables et documents permanents. Seules les pièces comptables sont conservées pour la durée légale.

Article 5 bis — Plateforme d'échange

La Plateforme d'échange permet de transmettre des fichiers volumineux à un ou plusieurs destinataires. Les données traitées à cette occasion sont les suivantes.

- L'adresse de courriel du déposant et celles des destinataires — collectées auprès du déposant, utilisées pour le seul envoi du lien de téléchargement, et effacées en même temps que l'envoi, soit au plus tard sept jours après le dépôt.
- Les fichiers déposés, le titre et le message — conservés sept jours au maximum, puis effacés automatiquement. Yvonnick.IA n'ouvre, ne lit et n'analyse aucun fichier transmis, et l'administrateur de la plateforme n'y a pas accès.
- Une empreinte technique du déposant — conservée trente jours, aux seules fins de limiter les usages abusifs. Cette empreinte est calculée avec un sel qui change chaque jour ; l'adresse réseau elle-même n'est jamais enregistrée et l'empreinte ne permet pas de la retrouver.

Passé le délai de sept jours, il ne subsiste qu'une trace anonyme et chiffrée du service rendu — date, volume, nombre de fichiers — sans aucun nom de fichier, aucune adresse de courriel et aucun titre d'envoi.

Article 5 ter — Logos déposés par le Client

Un logo d'entreprise n'est pas une donnée personnelle : il identifie une personne morale, non une personne physique. Les fichiers déposés à ce titre sont rangés dans le coffre-fort du compte, au même titre que les autres pièces permanentes, et suivent leur régime : ils ne sont consultés par personne d'autre que le compte lui-même, et sont supprimés avec lui.

Le réglage choisi (logo de l'Éditeur, aucun logo, ou logos du Client) est conservé aussi longtemps que le compte existe. Le Client peut retirer ses logos à tout moment depuis son espace ; les fichiers sont alors effacés du serveur.

Le choix d'un visiteur non inscrit de télécharger un document sans logo n'est enregistré nulle part : il vaut pour le seul document demandé.

Article 5 quater — Visiteurs des fonctions en accès libre

Les fonctions en accès libre — Trouver un marché, Qui a gagné quoi, Vérifier une entreprise, Historique météo, Parcelle cadastrale, Annoter une photo — sont utilisables sans compte et sans identification.

Aucun nom, aucune adresse électronique et aucune adresse réseau ne sont enregistrés à cette occasion. Le respect du plafond quotidien d'opérations repose sur une empreinte technique, calculée avec un sel qui change chaque jour : elle ne permet pas de retrouver l'adresse dont elle est issue, et devient inutilisable le lendemain.

La recherche saisie — commune, adresse, dénomination d'entreprise — est utilisée pour interroger la source publique correspondante et produire le résultat. Le résultat est conservé au maximum vingt-quatre heures afin qu'un même écran puisse être réaffiché ou téléchargé sans nouvelle interrogation de la source. La clé de conservation est la recherche elle-même, jamais le visiteur : aucun historique de navigation individuel n'est constitué.

La fonction « Annoter une photo » s'exécute entièrement dans le navigateur de l'utilisateur. Aucune photographie n'est transmise au serveur, ni conservée.

Article 5 quinquies — Interrogation de sources publiques

Pour répondre à une recherche, la plateforme interroge des services publics d'information. Ces organismes ne sont pas sous-traitants de l'Éditeur : ils sont responsables de leurs propres traitements, dans le cadre de leurs missions.

Organisme	Information obtenue
DILA — BOAMP, et portail européen des marchés	Avis d'appel à la concurrence et d'attribution
Données essentielles de la commande publique	Marchés attribués, acheteurs, titulaires
INSEE, BODACC, ADEME	Immatriculation, procédures collectives, qualifications
IGN, BRGM, Base Adresse Nationale, portails du sol et de l'urbanisme	Parcelles, relief, sol, risques, règles d'urbanisme
Météo-France	Relevés météorologiques

Seul l'objet de la recherche est transmis à ces services. Aucune donnée identifiant l'utilisateur ne l'accompagne : la source voit une interrogation provenant du serveur de la plateforme, jamais du visiteur.

Les informations restituées sont publiées par ces organismes sous licence de réutilisation ouverte. Elles sont affichées telles qu'elles sont publiées, sans enrichissement à partir d'autres fichiers.

Article 5 sexies — Suivi d'entreprises et d'acheteurs

Un titulaire de compte peut demander à être averti de l'évolution de la situation d'une entreprise ou de l'activité d'un acheteur public. Les règles suivantes s'appliquent.

Sociétés et acheteurs publics. Une société et une personne morale de droit public ne sont pas des personnes physiques : le règlement sur la protection des données ne leur est pas applicable, et leurs informations sont soumises à publication légale.

Entrepreneurs individuels. Un entrepreneur individuel est une personne physique. Lorsqu'il a exercé son droit d'opposition à la diffusion de ses informations auprès du répertoire des entreprises, celles-ci ne sont ni affichées, ni suivies, ni conservées. Ce filtre s'applique à toutes les fonctions de la plateforme.

Deux interdits permanents. Aucun avertissement n'est jamais adressé à l'entreprise ou à l'acheteur suivi, qui n'est informé ni de l'existence du suivi ni de l'identité de son auteur. Les listes de suivi servent à la seule veille de leur titulaire : elles ne font l'objet d'aucune prospection, d'aucune cession et d'aucun rapprochement avec d'autres fichiers.

Une liste de suivi est une donnée personnelle de son titulaire. Elle est supprimée avec son compte, et peut être vidée à tout moment depuis son espace.

Article 5 septies — Logos déposés sans compte

La fonction « Mettez votre logo » permet à toute personne, inscrite ou non, de déposer une image afin d'en voir le rendu sur un document d'exemple.

Le fichier transmis est reçu, contrôlé, puis utilisé pour produire un document d'exemple affiché à l'écran. Il est ensuite effacé immédiatement, y compris en cas d'interruption du traitement. Il n'est ni conservé, ni recopié, ni transmis à un tiers, ni utilisé à une autre fin. Aucune trace du fichier ne subsiste une fois le document affiché.

Aucune information d'identité n'est demandée. Le document d'exemple est générique : il porte une affaire fictive et ne comporte aucune mention propre à la personne qui l'a demandé.

Une préférence retenue dans votre navigateur. Si vous choisissez d'afficher le document d'exemple sans aucun logo, ce choix est retenu dans votre navigateur uniquement, afin que les documents que vous téléchargez ensuite sur les fonctions en accès libre soient proposés sans logo par défaut. Cette information ne quitte jamais votre appareil, n'est transmise à aucun serveur et ne permet en aucune façon de vous identifier. Elle disparaît si vous effacez les données de votre navigateur, et se modifie à tout moment en décochant la case correspondante.

Les titulaires d'un compte peuvent, s'ils le souhaitent, conserver leurs logos dans leur coffre-fort afin de les poser sur les documents qu'ils produisent. Ce rangement relève alors de l'article portant sur les documents permanents, et les fichiers correspondants sont supprimés avec le compte.

Article 6 — Destinataires et sous-traitants

Les données ne sont ni vendues, ni louées, ni cédées à des tiers à des fins commerciales.

Interviennent en qualité de sous-traitants, dans le cadre de contrats conformes à l'article 28 du RGPD :

Sous-traitant	Rôle	Localisation des traitements
IONOS SARL	Hébergement du serveur applicatif et des données	France / Union européenne
Mistral AI	Analyse du texte des documents et reconnaissance optique de caractères	France / Union européenne
Prestataire de paiement agréé désigné sur la page de paiement	Traitement des règlements par carte bancaire. Aucune donnée de carte ne transite par la plateforme.	Union européenne

Aucun transfert de données en dehors de l'Union européenne n'est réalisé.

Le choix de Mistral AI, éditeur français, a été retenu précisément pour ce motif de souveraineté et de conformité.

Absence d'usage des données pour l'entraînement de modèles. L'Éditeur a désactivé, dans les paramètres de son compte Mistral AI, l'utilisation des appels d'API pour l'entraînement des modèles. Les modèles dits « Labs », dont les conditions d'utilisation autorisent l'exploitation des données à des fins d'entraînement, ne sont pas activés. Les documents transmis ne servent donc ni à l'entraînement ni à l'amélioration des modèles : ils sont traités le temps de l'analyse, puis supprimés.

Article 7 — Confidentialité vis-à-vis de l'administrateur

L'administrateur de la plateforme n'a pas accès :

- aux documents déposés par les clients,
- aux rapports et livrables générés.

Son accès est limité aux données de compte et de facturation, nécessaires à la gestion administrative et comptable du service.

Cette restriction constitue une exigence forte du secteur : les prix et les mémoires techniques sont des informations concurrentielles.

Article 8 — Sécurité

L'Éditeur met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- chiffrement des échanges entre le navigateur et le serveur (protocole HTTPS),
- stockage des mots de passe sous forme chiffrée et non réversible,
- cloisonnement des données par compte client,
- accès au serveur restreint et authentifié,
- sauvegardes automatiques sur infrastructure distincte, assurées par l'hébergeur,
- suppression automatisée des documents sources et des extraits temporaires après traitement.

En cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, l'Éditeur notifie la CNIL dans les 72 heures et, lorsque le risque est élevé, informe les personnes concernées.

Article 9 — Absence de décision automatisée à effet juridique

Les analyses produites par la plateforme portent sur des documents professionnels et sur des offres émanant de structures, non sur des personnes physiques.

Les notations et classements générés constituent une aide à la décision. Ils ne produisent aucun effet juridique à l'égard d'une personne physique et ne relèvent pas du champ de l'article 22 du RGPD.

La décision finale appartient en toute hypothèse au client, qui conserve la maîtrise entière de ses choix.

Article 10 — Droits des personnes

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne dispose des droits suivants :

- Droit d'accès : obtenir la confirmation que des données la concernant sont traitées, et en recevoir copie.
- Droit de rectification : faire corriger des données inexacts ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : obtenir la suppression de ses données, dans les limites des obligations légales de conservation.
- Droit à la limitation du traitement.
- Droit d'opposition, pour les traitements fondés sur l'intérêt légitime.
- Droit à la portabilité : recevoir ses données dans un format structuré et couramment utilisé.

Modalités d'exercice

Les demandes sont adressées à contact@yvonnick-ia.com, accompagnées de tout élément permettant de vérifier l'identité du demandeur.

Une réponse est apportée dans un délai d'un mois à compter de la réception, prolongeable de deux mois en cas de demande complexe, le demandeur en étant alors informé.

Réclamation

Toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

Article 11 — Cookies

11.1 Cookies nécessaires

La plateforme utilise des cookies strictement nécessaires à son fonctionnement, notamment pour maintenir la session d'authentification du client. Ces cookies ne requièrent pas de consentement préalable et ne poursuivent aucune finalité publicitaire.

11.2 Autres cookies

Aucun cookie publicitaire n'est déposé.

En cas de recours ultérieur à des cookies de mesure d'audience non exemptés, un bandeau de recueil du consentement sera mis en place, permettant d'accepter ou de refuser de manière équivalente.

11.3 Paramétrage

Le client peut à tout moment configurer son navigateur pour refuser les cookies. Le refus des cookies nécessaires empêche toutefois l'accès à l'espace authentifié.

Article 12 — Modification de la présente politique

La présente politique peut être modifiée pour tenir compte d'évolutions légales, techniques ou fonctionnelles.

Toute modification substantielle est portée à la connaissance des clients disposant d'un compte actif par voie électronique, trente jours avant son entrée en vigueur.